

CHAMPIONNATS D'ÎLE-DE-FRANCE D'ÉPREUVES COMBINÉES MCJES
SAMEDI 6 et DIMANCHE 7 juin 2026 à Cormeilles-en-Parisis
Tétrathlon Benjamin(e)s le 7 juin

Ces championnats se déroulent conformément la réglementation des Championnats Nationaux d'Épreuves Combinées (cf. Règlement des Compétitions Nationales).

PROGRAMME	Tétrathlon	BEF - BEM
	Heptathlon	MIF - CAF – JUF – ESF – SEF
	Octathlon	MIM
	Décathlon	CAM – JUM – ESM – SEM

QUALIFICATIONS

Le nombre d'athlètes qualifiés pour chaque catégorie sera le suivant :

CAF	JUF/ESF/SEF	CAM	JUM/ESM/SEM
15	30	15	30

Note : pour les JU/ES/SE : il y aura au moins 7 athlètes JU et 7 athlètes ES qualifiés. Dans le cas où le nombre de qualifiables serait inférieur à 7 pour l'une de ces catégories, la LIFA se réserve le droit de qualifier plus d'athlètes sur les autres catégories.

La réunion de qualification se tiendra le mardi 26 mai 2026

La liste des qualifiables figurera sur le site internet <http://lifa-athle.fr> à partir du mercredi 27 mai 2026

Les clubs **devront confirmer la participation** de leurs athlètes avant le mardi 31 mai 2026 à 23h59. A l'issue de ce délai, la LIFA publiera **la liste des qualifiés définitifs** en fonction des athlètes confirmés et des quotas de qualification pour chaque épreuve le mercredi 1^{er} juin 2026.

Attention, les athlètes ne sont plus qualifiés par défaut. Il conviendra désormais de confirmer la présence de vos athlètes.

Performances prises en compte :

1/ Au bilan : Performances réalisées entre le 01 septembre 2025 et le 25 mai 2026 sur la base des performances minimum suivantes :

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
3000 pts	3000 pts	3200 pts	3200 pts	4600 pts	4000 pts	4000 pts	4500pts

2/ les performances réalisées lors de la saison hivernale ou estivale 2025

Ces performances seront qualificatives sur la base du classement fédéral de l'athlète sur un Pentathlon ou un heptathlon ou sur un décathlon en 2025. Le tableau ci-après indique les minima de classement à prendre en compte pour pouvoir effectuer une demande d'engagement. Un formulaire d'engagement (disponible sur <https://www.lifa-athle.fr>) devra être rempli et expédié à la LIFA.

CAF	JUF	ESF	SEF	CAM	JUM	ESM	SEM
R1	IR4	IR1	IR1	R1	IR4	IR1	IR1

3/ Pour toute autre demande, il est nécessaire de déposer une demande de qualification exceptionnelle (voir modalités page 4) qui doit être justifiée par le niveau sportif de l'athlète

4/ Demande d'engagements tardifs

Les demandes d'engagements tardifs devront parvenir à la LIFA avant le Lundi 1er juin 2026 à 23h59.

***** **FORFAIT - Date limite mardi 2 juin 2026 à 23h59** *****

Tout forfait (non justifié) sera pénalisé selon le barème en vigueur